

## LES DIFFERENTS STATUTS D'UN OFFICE DE TOURISME

### Quels sont les différents statuts d'un OTSI ?

Le statut juridique d'un OTSI est lié aux origines de sa création et à son évolution ce qui explique qu'aujourd'hui 95 % d'entre eux sont sous forme associative. S'il n'y a pas de forme juridique idéale, la pertinence du statut dépend de son adéquation avec les missions exercées par l'OTSI et déléguées par les territoires qu'ils représentent.

### Quels sont les statuts de droit privé ?

#### L'association Loi 1901 :

« Convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une manière permanente, leurs connaissances ou leur activité, dans un but autre que de partager des bénéfices » (art. 1 Loi 1er juillet 1901). Les OT en association reçoivent de la commune une délégation de service public.

#### L'entreprise Publique Locale :

Depuis le 15 avril 2008, deux types d'EPL : les Sociétés d'économie mixte (Sem) et les Sociétés publiques locales (Spl). Exemple : OT Avignon

La société d'économie mixte locale (SEML) se caractérise par :

- Sa nature d'entreprise commerciale régie pour l'essentiel par le code du commerce.
- Son capital public est majoritairement contrôlé par les collectivités territoriales.
- Leur vocation à satisfaire l'intérêt général et à privilégier les ressources locales.

### Quels sont les statuts de droit public ?

#### La régie :

Mode de gestion des services publics d'une collectivité confié à un organisme créé à cet effet. Elles peuvent être dotées soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière, si le conseil municipal ou le comité du syndicat en a ainsi décidé, soit de la seule autonomie financière. Enfin, elles peuvent gérer un service public administratif (SPA) ou un service public industriel et commercial (SPIC). La présence d'un Directeur est obligatoire pour toutes les formes de régies.

#### L'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) :

Personne publique ayant pour but la gestion d'une activité de service public. La création est d'initiative publique. Pour créer un OTSI sous forme d'EPIC il est nécessaire d'obtenir la délibération de l'organe délibérant et un arrêté du maire ou du président du groupement qui crée l'OTSI et précise son statut.

Il se caractérise par :

- La présence obligatoire d'un directeur
- Une majorité publique au comité de direction
- Un budget qui comporte le produit de la taxe de séjour et des autres taxes touristiques si elles sont perçues par les communes
- Une consultation obligatoire de l'OT sur les projets d'équipements collectifs touristiques

*Liste des OT du littoral ayant un statut d'EPIC : Argelès sur Mer, Banyuls sur Mer, Port Barcarès, Canet en Roussillon, Port Vendres, Saint Cyprien.*

### Lexique :

**Service public :** Toute activité destinée à satisfaire un besoin d'intérêt général et qui, en tant que tel, doit être assuré ou contrôlé par l'administration.

**Service public industriel et commercial (SPIC)/ Service public administratif (SPA) :** En France un service public industriel et commercial est une forme de gestion de service public soumise principalement aux règles de droit privé et à la compétence du juge judiciaire. Par opposition, si un service public est soumis aux règles du droit administratif, alors il s'agit d'un service public administratif. Pour les distinguer les juges apprécient 3 critères principaux :

- L'objet du service public : activité de production, de distribution ou de prestation de service ou la finalité même du service public
- Les modalités de son fonctionnement : personnel soumis ou non au code du travail, comptabilité privée ou publique, utilisation des usages du commerce, contrat de droit privé ...
- L'origine des financements : subvention/recette fiscale ou redevance sans lien avec le coût du service ou au contraire présentant le caractère d'un prix.

## LES DIFFERENTS STATUTS D'UN OT

	ASSOCIATION	SEML	REGIE		EPIC
			SPA	SPIC	
<b>Nature Juridique</b>	Droit Privé	Droit Privé	Droit Public		Droit Public
<b>Textes de référence</b>	Code Civil, Loi 1901	Droit des sociétés CGCT	CGCT (Code général des collectivités territoriales)		CGCT, code du tourisme
<b>Création</b>	Les fondateurs	Les collectivités territoriales ou leur groupements	Les collectivités territoriales, leurs établissements publics de coopération intercommunale ou les syndicats mixtes		Les communes ou leurs groupements
<b>Objet</b>	Libre selon statuts	Intérêt général	Service public		
<b>Compétences</b>	Statutaires libres	Intérêt local fonction de la collectivité créatrice et activités complémentaires	Intérêt local strictement limité par statuts	Intérêt local statutaire et activités complémentaires	
<b>Maîtrise</b>	Selon statut	Publique			